



CRC® Graisse Rouge pour Foreur, 396 g

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)
Date d'émission: 2025-03-10 Version: 1.0

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : CRC® Graisse Rouge pour Foreur, 396 g
Type de produit : lubrifiants
Code du produit : 1006212
Numéro de pièce : 73640

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Fournisseur

Manufactured or sold by:

CRC Canada Co.
83 Galaxy Blvd.
Unit 35 - 37
Toronto, ON M9W 5X6
Canada
T 416-847-7750
crcindustries.ca

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 800-424-9300 (CHEMTREC)
Urgence 24 heures

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Dangereux pour le milieu aquatique, Danger chronique, Catégorie 3

Provoque irritation cutanée.
Provoque un sévère irritation des yeux.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) :

Attention

Mentions de danger (GHS CA) :

Provoque irritation cutanée
Provoque un sévère irritation des yeux

Conseils de prudence (GHS CA) :

Porter des gants de protection, vêtements de protection, protection des yeux et du visage.
Se laver les mains soigneusement après manipulation.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

CRC® Graisse Rouge pour Foreur, 396 g

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical ou consulter un médecin.

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités	Distillates (petroleum), hydrotreated heavy naphthenic	n° CAS: 64742-52-5	45 – 70
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic	n° CAS: 64742-54-7	10 – 30
(OC-6-11)Tris(N,N-dipentylcarbamodithioato-κS,κS')antimony	(OC-6-11)Tris(N,N-dipentylcarbamodithioato-κS,κS')antimony	n° CAS: 15890-25-2	1 - 5
Hydroxyde de lithium	Lithium hydroxide	n° CAS: 1310-65-2	1 - 5
Acide azélaïque	Nonandioic acid ; 1,7-Heptanedicarboxylic acid	n° CAS: 123-99-9	1 - 5

Remarques

: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial.

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins général	: En cas de malaise consulter un médecin.

CRC® Graisse Rouge pour Foreur, 396 g

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque une irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	: Traitement symptomatique.
----------------------------------	-----------------------------

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Brouillard d'eau. Produit chimique sec. Mousse. Dioxyde de carbone.
--------------------------------	---

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.
------------------------------------	--

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Danger d'incendie	: L'eau ou la mousse peuvent provoquer de la mousse. Le matériau fondu peut former des gouttelettes enflammées s'il est enflammé. L'utilisation d'eau sur le produit à une température supérieure à 100 °C (212 °F) peut provoquer une expansion du produit avec une force explosive.
Danger d'explosion	: Aucun danger d'explosion direct.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
-------------------	--

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Procédés de nettoyage	: Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.
Autres informations	: Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

CRC® Graisse Rouge pour Foreur, 396 g

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Porter un équipement de protection individuel. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Assurez une bonne ventilation ambiante lors de l'utilisation du produit et jusqu'à ce que les vapeurs soient dissipées. Ouvrir les portes et les fenêtres ou utiliser d'autres moyens permettant une bonne alimentation en air frais pendant l'utilisation du produit. Si vous ressentez un des symptômes indiqués sur cette étiquette, augmenter la ventilation ou quitter les lieux. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur.
Conditions de stockage : Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe.
Matériaux d'emballage : Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Hydroxyde de lithium (1310-65-2)	
Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Lithium hydroxide
LEMT C	1 mg/m ³
Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)
Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Lithium hydroxide - Anhydrous
LEMT LMPT	1 mg/m ³
Référence réglementaire	Ontario Occupational Exposure Limits under Regulation 833

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Protection des mains:

Porter des gants de protection en: Nitrile, Gants de protection en caoutchouc butyle

CRC® Graisse Rouge pour Foreur, 396 g

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Protection oculaire:

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau et du corps:

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques

Protection des voies respiratoires:

S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Couleur	: Rouge
Odeur	: Pétrole
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable
Limites d'explosivité	: Non applicable
Point d'éclair	: 150 °C (302 °F) Open cup
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: < 0,01 mm Hg à 20°C
Vitesse d'évaporation	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 0,93 mg/L
Densité relative	: 0,93
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: La chaleur, des étincelles et des flammes.
Matières incompatibles	: Oxydants puissants.
Produits de décomposition dangereux	: Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée, vapeurs, hydrocarbures imbrûlés et oxydes de soufre, phosphore, zinc et/ou azote.

CRC® Graisse Rouge pour Foreur, 396 g

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale) : Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée) : Non classé
Toxicité aigüe (inhalation) : Non classé

Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-52-5)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg Source: IUCLID
DL50 cutanée lapin	2000 mg/kg Source: IUCLID
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	5,53 mg/l Source: ECHA

Acide azélaïque (123-99-9)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg Source: THOMSON
DL50 cutanée rat	> 10000 mg/kg Source: THOMSON
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 434 (Acute Dermal Toxicity - Fixed Dose Procedure)
CL50 Inhalation - Rat	> 0,1621 mg/l air Animal: rat

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-54-7)	
DL50 orale rat	> 15000 mg/kg Source: IUCLID
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg Source: IUCLID

Hydroxyde de lithium (1310-65-2)	
DL50 orale rat	210 mg/kg Source: NLM
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity), Guideline: EU Method B.3 (Acute Toxicity (Dermal)), Guideline: EPA OPP 81-2 (Acute Dermal Toxicity)
CL50 Inhalation - Rat	960 mg/m ³ Source: NLM

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque un sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé

Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-52-5)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	125 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
NOAEC (inhalation,rat,poussière/brouillard/fumée,90 jours)	> 0,98 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 412 (Subacute Inhalation Toxicity: 28-Day Study)

Acide azélaïque (123-99-9)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)

CRC® Graisse Rouge pour Foreur, 396 g

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-54-7)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	125 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
NOAEC (inhalation, rat, poussière/brouillard/fumée, 90 jours)	> 0,98 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 412 (Subacute Inhalation Toxicity: 28-Day Study)
Danger par aspiration	: Non classé

CRC® Graisse Rouge pour Foreur, 396 g	
Viscosité, cinématique	Non applicable
Symptômes/effets après inhalation	: Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque une irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-52-5)	
CL50 - Poissons [1]	> 5000 mg/l Source: IUCLID
CE50 - Crustacés [1]	> 1000 mg/l Source: IUCLID
CE50 96h - Algues [1]	> 1000 mg/l Source: IUCLID

Acide azélaïque (123-99-9)	
CL50 - Poissons [1]	2671,028 mg/l Source: ECOSAR
CE50 - Crustacés [1]	> 21 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	> 67 mg/l Test organisms (species): Raphidocelis subcapitata (previous names: Pseudokirchneriella subcapitata, Selenastrum capricornutum)
NOEC (chronique)	0,2 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
LOEC (chronique)	0,64 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-54-7)	
CL50 - Poissons [1]	> 5000 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	> 1000 mg/l Source: IUCLID
CE50 96h - Algues [1]	> 1000 mg/l Source: IUCLID

Hydroxyde de lithium (1310-65-2)	
CL50 - Poissons [1]	109 mg/l Test organisms (species): Danio rerio (previous name: Brachydanio rerio)
CL50 - Poissons [2]	62,2 mg/l Test organisms (species): Danio rerio (previous name: Brachydanio rerio)

12.2. Persistance et dégradabilité

CRC® Graisse Rouge pour Foreur, 396 g	
Persistance et dégradabilité	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité de ce produit.

CRC® Graisse Rouge pour Foreur, 396 g

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-52-5)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) 3,9 – 6 Source: IUCLID

(OC-6-11)Tris(N,N-dipentylcarbamodithioato-κS,κS')antimony (15890-25-2)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) 12,69

Acide azélaïque (123-99-9)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) 1,33

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-54-7)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) 3,9 – 6 Source: IUCLID

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Réglementation régionale sur les déchets : Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale.
Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Ne laissez pas le produit pénétrer les égouts ou se mélanger aux eaux de surface ou souterraines. Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les règlements locaux.
Indications complémentaires : Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD / IMDG / IATA

TDG	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU		
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport		
14.2. Désignation officielle pour le transport		
Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport		
Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
14.4. Groupe d'emballage		
Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
14.5. Dangers pour l'environnement		
Pas d'informations supplémentaires disponibles		

CRC® Graisse Rouge pour Foreur, 396 g

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

TMD

Non réglementé.

:

IMDG

Non réglementé.

:

IATA

Non réglementé.

:

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-52-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

(OC-6-11)Tris(N,N-dipentylcarbomodithioato-κS,κS')antimony (15890-25-2)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Acide azélaïque (123-99-9)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Indicateurs relatifs à la LIS et à la LES du Canada

Application des dispositions relatives aux nouvelles activités (NAc) de la loi

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-54-7)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Hydroxyde de lithium (1310-65-2)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

15.2. Réglementations internationales

Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-52-5)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

(OC-6-11)Tris(N,N-dipentylcarbomodithioato-κS,κS')antimony (15890-25-2)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif

CRC® Graisse Rouge pour Foreur, 396 g

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Acide azélaïque (123-99-9)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-54-7)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Hydroxyde de lithium (1310-65-2)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

15.2. Other Regulatory Information

Règlement limitant la concentration en composés organiques volatils de certains produits : DORS/2021-268

Teneur en COV	0 %
Catégorie de produits	Non réglementé.

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 03-10-2025

Auteur : Angelina Cibulskis

Safety Data Sheet (SDS), Canada, CRC

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux CRC Canada Co.